الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعلبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Direction des Ressources Humaines

Alger, le 25 mai 2023

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

بديرية الموارد البشرية

Avis aux candidats en vue de l'obtention de l'habilitation universitaire au titre de l'année 2023

Il est porté à la connaissance des candidats en vue de l'obtention de l'habilitation universitaire au titre de l'année 2023 que le calendrier relatif à l'organisation de la quatrième (4ème) session des commissions régionales de l'habilitation universitaire est fixé comme suit :

- □ Du dimanche 28 mai au dimanche 11 juin 2023 : Dépôt des dossiers de candidature via la plateforme numérique « PROGRÈS ».
 □ Du lundi 12 au samedi 17 juin 2023 : Validation des dossiers de candidature via la plateforme numérique par les chefs d'établissements universitaires.
 □ Du lundi 19 juin au mardi 04 juillet 2023 : Évaluation des dossiers de candidature via la plateforme numérique par les commissions régionales de l'habilitation universitaire.
 □ Du dimanche 09 au lundi 10 mai 2023 : Délibérations des commissions
- □ Du dimanche 09 au lundi 10 mai 2023 : Délibérations des commissions régionales l'habilitation universitaire en présentiel au niveau des conférences régionales des universités et transmission à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique par les présidents des conférences régionales les procès-verbaux portant les résultats de l'habilitation universitaire.

☐ Mercredi 12 juillet 2023 : Signature de l'arrête portant proclamation des résultats de la quatrième (4ème) session de l'habilitation universitaire.
□ Du mercredi 12 au mercredi 19 juillet 2023: Ouverture de la
plateforme numérique pour le dépôt des recours.
□ Du jeudi 20 au mercredi 26 juillet 2023: Étude des recours par les
commissions régionales de l'habilitation universitaire.
☐ Jeudi 27 juillet 2023 : Délibérations des commissions régionales de
l'habilitation universitaire et transmission à Monsieur le Ministre de
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique par les
présidents des conférences régionales des universités les procès
verbaux portant les résultats des recours.
☐ Dimanche 30 juillet 2023 : Signature de l'arrête portant proclamation
des résultats de l'habilitation universitaire, après recours.
DY